

FEURS ENVIRONNEMENT

Qu'est-il arrivé aux abeilles foréziennes ?

Près de 80 colonies d'abeilles ont été entièrement décimées dans un même rayon d'un peu plus d'un kilomètre, dans la commune. Les apiculteurs, mais aussi les experts mandatés, recherchent les causes de cette mortalité exceptionnelle.

« Ici, tout est mort. » C'est la première phrase prononcée par Jean-Michel Dupin et Marc Fougrouse, apiculteurs foréziens, en présentant l'un des ruchers (groupement de ruches) victime du sinistre.

Trois des ruchers de Feurs, sur lesquels plusieurs apiculteurs possédaient des colonies, ont été entièrement décimés, et d'autres partiellement touchés par ces morts mystérieuses, soit au total 80 colonies d'abeilles. « Ce sont, pour la plupart, des colonies de l'année 2017, avec des reines jeunes. C'était le futur de nos petites productions en somme », explique Marc Fougrouse, qui est également président du syndicat L'abeille du Forez.

80 colonies d'abeilles environs ont été décimées dans un rayon d'un kilomètre.

Lorsqu'ils se rendent compte du drame, les apiculteurs alertent aussitôt la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) de cette mortalité exceptionnelle, comme le souligne Jean-Louis Perdrix, responsable pédagogique du rucher école du syndicat : « Il y a toujours des pertes. Depuis les années 90, c'est en augmentation. On parle en moyenne de 30 % de perte des colonies. Bien sûr, ce taux peut varier. Mais cela nous oblige forcément à éle-



■ Jean-Michel Dupin (à gauche) et Marc Fougrouse n'ont pu que constater la mort de leurs colonies d'abeilles dans ce rucher de Feurs. Photo Hugo DESCHAMPS

ver plus d'abeilles pour un rendement équivalent. »

« Plusieurs explications »

Des experts mandatés sont venus le 4 janvier effectuer des prélèvements, et questionner les apiculteurs, dans le cadre du protocole mis en place dans ce genre de cas.

« Plusieurs explications sont possibles. Cela peut-être dû à une mauvaise méthode d'apiculture, c'est pour cela que les experts nous ont questionnés sur nos méthodes et les traitements donnés. Il est également possible que la mortalité soit causée par le varroa, un acarien qui attaque les abeilles, mais nous avons des traitements pour cela », annoncent les deux éleveurs. Les deux premières hypothèses auraient été écartées.

Un acte délibéré d'empoisonnement ? Impossible selon eux que cela ait pu être fait sur diverses colonies, dans divers endroits. Dans le même ordre d'idée, ils réfutent également un empoisonnement direct

par traitement phytosanitaire. « Cela est déjà arrivé. La veille les abeilles vont bien et du jour au lendemain on se retrouve avec un parterre d'abeilles mortes aux pieds des ruches. Là ce n'est pas ça du tout. » Pour eux, il semblerait que les colonies soient mortes à « petit feu » : « La première génération d'abeilles butineuses a été touchée, donc la classe suivante est venue en renfort, et a donc pris ses fonctions plus tôt

que prévu, créant ainsi un décalage, qui de fil en aiguille conduit à une dépopulation de longue durée. Cela est plus fatal en hiver car durant cette période, les abeilles ne se reproduisent pas, alors qu'en pleine saison les naissances pourraient compenser un tel décalage ».

Le dernier doute des apiculteurs, qui attendent les réponses des experts, concernerait l'environnement des zones de

butinage. « En cette période, qui a été assez pauvre, les seules sources de nourriture pour les abeilles sont les plantes mellifères cultivées comme couvert végétal par les agriculteurs, les moutardes par exemple. Cela évite que les nitrates du sol soient lessivés. Ces genres de plantes n'ont pas vraiment besoin de traitement, mais peut-être que leurs pollens ou leur nectar contiennent des produits toxiques utilisés sur les cultures précédentes et dont la reminiscence dans le sol est longue. »

« Probablement pas », réponds la Chambre d'Agriculture (voir ci-dessous).

150 euros par colonie

A près de 150 euros par colonie, ces « petits producteurs » s'estiment heureux de pratiquer cette activité en amateurs éclairés et qu'elle ne soit pas leur principale source de revenu. « Pour un pro qui débute une telle mortalité sonnerait comme un coup d'arrêt. » Quant aux abeilles, leur hiver n'est pas encore complètement terminé. Leur activité recommence généralement en février.

Hugo Deschamps

Les produits dans le sol : une fausse piste pour la Chambre d'agriculture

Pour Nadine Croizier, responsable aménagement, environnement, territoire à la Chambre d'agriculture de la Loire, difficile de voir comment les abeilles auraient pu être intoxiquées par des produits restés dans le sol.

« Les plantes comme les moutardes sont utilisées justement pour occuper le sol entre deux cultures, et apporter à la biodiversité. C'est obligatoire en zone vulnérable aux nitrates, pour éviter que ceux-ci ne soient lessivés. Concernant les produits phytosanitaires utilisés sur les cultures précédentes (maïs, céréales...), il s'agit le plus souvent de désherbants.

S'il en restait dans les sols, les moutardes en mourraient. Les fongicides (produits contre le développement des champignons N.D.L.R) sont obligatoires dans les cahiers des charges pour les cultures céréalières au printemps, mais le seul endroit où il peut rester quelque chose serait dans les pailles, donc là encore je ne vois pas comme les abeilles pourraient être intoxiquées. Enfin, les insecticides sont utilisés simplement sur le colza, qui est cultivé en petite quantité dans la Loire. Quoi qu'il en soit, nous suivrons avec intérêt les travaux menés par la DDPP, concernant cette affaire. »